



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 51

Séance du 14 novembre 2022

Le quatorze novembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 8 novembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
/
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, Derval Séverine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MÉZIERES Hervé, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
GARBE Pascale, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de Farcy de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
/
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), CHAMARET Richard (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), DOREAU Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GAUCHER Olivier (St Erblon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Jean-Pierre TESSIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES

Secrétaire de Séance : Élu Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-11/150a – ECONOMIE

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-11/150 DU 14 NOVEMBRE 2022 SUITE A ERREUR MATERIELLE
ZA DES RUES – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : CONVENTIONNEMENT AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 14 novembre 2022

Annule et remplace la délibération 2022-11/150
du 14 novembre 2022 suite à erreur matérielle

OBJET 2022-11/150a – ECONOMIE

**ZA DES RUES – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :
CONVENTIONNEMENT AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE
MAYENNE**

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-THD présente au Conseil Communautaire l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Communauté de communes de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Éclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la CCPC
98 000 €	24 500 €	5 880 €	79 380 €

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la CCPC.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Communauté de communes.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du 24 octobre 2022,
Considérant l'avis favorable du bureau du 7 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le projet et de contribuer aux financements proposés par le TE53

- ⇒ **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants en investissement,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 2 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221114-DELIB202211150a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Affichage : 03/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

